



Politique de risque de durabilité et d'investissement ESG

14 juin 2024

Essling Capital

SAS au capital de 2 153 465 euros, société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF (agrément n° GP-17000016)
8, avenue Percier 75008 Paris - T. + 33 1 40 60 22 30 - contact@essling.com
Immatriculé au RCS de Paris n° 827 573783 – A.P.E. 6420Z



ESSLING CAPITAL est une société de gestion d'actifs qui s'engage à intégrer les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans sa gestion d'actifs. Cette approche est fondée sur la conviction que les facteurs ESG sont essentiels pour la performance à long terme des investissements.

Ce document vise à décrire comment les risques de durabilité sont intégrés dans les processus d'investissement d'ESSLING CAPITAL. Par risque en matière de durabilité, on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

La politique repose sur le principe de double matérialité :

- Risque en matière de durabilité : Impact des événements extérieurs sur le rendement du produit,
- Incidences négatives en matière de durabilité : Impact des investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes.

Au même titre que le risque de marché, le risque de contrepartie, ou encore le risque de liquidité, il convient de prendre en compte lors de tout investissement et de prestation de conseil les risques de durabilité tels que :

Risque environnementaux (changement climatique)

Risques physiques, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, comme :

- la perte de valeur des placements détenus par les portefeuilles gérés et émis par des entités touchées par ces événements climatiques ;
- l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs aux assurés ;

Le changement climatique ou la perte de biodiversité sont intégrés à ce risque.

Risques de transition, qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique, notamment les objectifs environnementaux définis par le règlement Taxinomie¹, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à :

- une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effets de serre (GES);
- des pertes faisant suite à la fin de certaines activités financées jugées trop polluantes ou émettrices de GES ;

¹ Atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes



Risques de responsabilité induits (risques juridiques et de réputation), liés aux impacts financiers des demandes de compensation auprès des sociétés financées de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, comme :

- des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES;
- des assurances professionnelles, responsabilité civile exploitant, construction d'infrastructures.

Risque social

Le **risque social** concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction client...

Risque de gouvernance

Le **risque de gouvernance** englobe aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure du schéma de rémunération du directeur général ou sa légitimité, que l'existence de contre-pouvoirs. L'évaluation de ce dernier point passe par l'analyse de la composition des conseils d'administration, l'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, leur indépendance, le respect des actionnaires minoritaires, l'éthique des affaires ou encore l'engagement de l'entreprise sur les sujets de RSE.

Incidences négatives en matière de durabilité (PAI)

Principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI pour « *principal adverse impacts* ») : incidences des décisions d'investissement qui entraînent des **effets négatifs, importants** ou **susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité** (questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption)



Afin d'évaluer la rentabilité attendue d'un investissement, les informations financières doivent donc être complétées par :

- le critère Environnemental (« E »), incluant notamment l'efficacité énergétique, la réduction des gaz à effet de serre et le traitement des déchets ;
- le critère Social (« S »), concernant en particulier le respect des droits humains et des droits des travailleurs, la gestion des ressources humaines (santé et sécurité des travailleurs, diversité) ; et
- le critère de Gouvernance (« G »), lié en particulier à l'indépendance des conseils d'administration, à la rémunération des dirigeants et au respect des droits des actionnaires minoritaires ;

(ci-après dénommés critères « ESG »), qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière réalisée par ESSLING CAPITAL pour évaluer dans quelle mesure les participations potentiels ou en portefeuille intègrent les critères ESG dans leur stratégie et dans leur politique de gestion de risques.

Engagement de la société de gestion

ESSLING CAPITAL intègre des critères ESG dans la gestion d'actifs. La société s'est engagée à respecter les principes suivants :

- Investir dans des entreprises qui intègrent les principes ESG dans leur stratégie.
- Adopter une approche proactive pour identifier et atténuer les risques ESG.
- Engager un dialogue constructif avec les entreprises sur les questions ESG.

Les équipes intégrées à la démarche de l'ESG

ESSLING CAPITAL a mis en place une organisation dédiée à l'intégration des critères ESG. L'ensemble des équipes de la société, y compris les équipes d'investissement, de contrôle et de commercialisation, sont impliquées dans cette démarche.

La gouvernance de la gestion des risques de durabilité

La gouvernance de la gestion des risques de durabilité est assurée par un comité de coordination, un comité d'investissement et un comité de contrôle des risques et conformité. Ces comités sont responsables de la définition et de la mise en œuvre de la politique ESG de la société.

Périmètre d'application de la politique d'investissement durable

La politique d'investissement durable d'ESSLING CAPITAL s'applique à l'ensemble des fonds article 8 de la société.



Intégration du risque de durabilité dans les processus d'investissement

ESSLING CAPITAL intègre les critères ESG dans tous ses processus d'investissement, y compris la sélection des actifs, la gestion des risques et le suivi des performances. Pour ce faire, la société a mis en place une politique d'exclusion sectorielle et normative, une politique de gestion des controverses ESG et une méthodologie d'analyse et de notation ESG.

La politique d'exclusion sectorielle et normative

ESSLING CAPITAL exclut de ses investissements les entreprises actives dans des secteurs à risque ESG élevé ou qui ne respectent pas les normes ESG minimales. Les secteurs exclus sont les suivants :

- Production et distribution de tabac, d'alcool
- Extraction et production de charbon thermique
- Extraction des hydrocarbures non conventionnels
- Jeux de hasard
- Exploitation des êtres humains
- Divertissement pour adultes

La politique de gestion des controverses ESG des participations

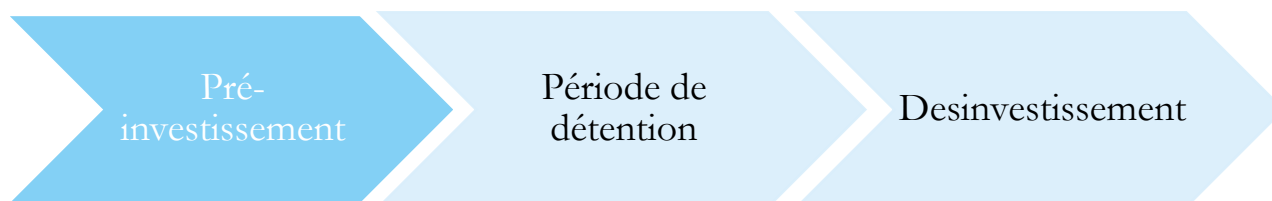
ESSLING CAPITAL est engagée dans un dialogue constructif avec les entreprises sur les questions ESG. ESSLING CAPITAL suit au fil de l'eau les controverses sur des critères E, S ou G, des différentes participations qu'elle souhaite financier ou dans lesquelles elle est déjà investie. En cas de controverse grave, la société peut prendre des mesures telles que la mise sous surveillance, l'initiation d'un dialogue avec le lead sponsor/la participation ou l'exclusion de cette participation.

L'analyse et la notation E, S et G des émetteurs/participations

ESSLING CAPITAL utilise une méthodologie d'analyse et de notation ESG interne pour évaluer les risques ESG des émetteurs et des participations. Cette méthodologie est fondée sur des critères ESG reconnus au niveau international. Cette méthodologie repose sur un référentiel de 45 critères. Ces critères sont répartis en trois piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chacune des participations, l'équipe d'investissement analyse et établit une note ESG à partir des données collectées. Ces données peuvent être récoltées à partir de sources publiques, d'entretiens avec l'équipe dirigeante ou via le sponsor. La note ESG est un indicateur de la performance ESG d'une participation. Elle permet à ESSLING CAPITAL d'identifier les risques et opportunités ESG liés à ses investissements.



L'intégration des critères ESG à chaque étape du processus d'investissement



Les critères ESG sont pris en compte durant toutes les étapes du processus d'investissement.

L'équipe d'investissement a à disposition l'ensemble des sociétés correspondant à l'univers investissement, les notes E.S.G et l'information sur le respect des droits de l'homme. Selon la stratégie du fonds, l'équipe fait du stock picking dans l'univers autorisé. Pour les fonds article 8 au sens de SFDR, 90% de l'encours des investissements du fonds doit être investi dans des émetteurs appartenant à l'univers investissable.

Un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice important à aucun de ces objectifs. ESSLING considère comme durable l'entreprise dans sa totalité dès lors qu'elle est identifiée comme "Active" et/ou "engagée". ESSLING applique sa politique d'exclusion sur l'ensemble des investissements. A ce jour, ESSLING CAPITAL n'a pas intégré de suivi des investissements durables au sens de SFDR dans ses portefeuilles.

Revue périodique des risques de durabilité

Suivi des Indicateurs ESG : Pour chaque fonds, ESSLING CAPITAL définit annuellement au moins 3 indicateurs pertinents pour chaque pilier. Ces indicateurs sont définis par la société de gestion, en accord avec le lead sponsor et en concertation avec la participation. L'objectif est d'améliorer ces indicateurs.

Mise à jour des notes ESG : Les notes des participations sont revues au moins annuellement. Un suivi régulier des participations est réalisé par l'équipe d'investissement. Tout changement de note doit être validé lors d'un comité d'investissement. Annuellement, la note est réévaluée avec un commentaire confirmant la notation. L'équipe d'investissement vérifie que la note globale est en amélioration.

Politique d'engagement : L'engagement est une partie intégrante de la stratégie ESG d'ESSLING. Ils ont développé une politique d'engagement proactif visant à contribuer à la diffusion des bonnes pratiques, permettre l'amélioration de la gestion des impacts, accompagner les entreprises dans leur transition vers un modèle économique plus ESG, et inciter les entreprises à accroître leurs dépenses d'investissement, de recherche et de développement dans les domaines nécessaires à cette transition.

Monitoring

ESSLING CAPITAL a mis en place un plan de contrôle des diligences raisonnable pour assurer la conformité du produit financier avec les règles ESG qu'elle a fixée. Voici un résumé des étapes de contrôle :

Contrôle pré-investissement : Les notes des participations sont revues au moins annuellement. Un suivi régulier des participations est réalisé par l'équipe d'investissement. Tout changement de note doit être validé lors d'un comité d'investissement. La note est réévaluée annuellement avec un



commentaire confirmant la notation. L'équipe d'investissement vérifie que la note globale est en amélioration.

Contrôle post-investissement : Un reporting du suivi des risques en général et notamment des risques de durabilité des portefeuilles est réalisé pour la direction d'ESSLING CAPITAL. Un reporting du suivi des contrôles réalisés par le contrôle interne sur les obligations de la participation et notamment des obligations des différentes réglementations liées à la finance durable est réalisé pour la direction générale d'ESSLING CAPITAL. Ce comité permet également de faire un update sur les nouvelles évolutions réglementaires et le suivi des anomalies non encore régularisées.

Reportings

ESSLING CAPITAL a à cœur de communiquer de la manière la plus transparente et exhaustive possible avec ses clients afin de leur donner toutes les clés pour leur permettre d'appréhender pleinement l'investissement durable. Toutes les informations financières et non financières majeures relatives aux fonds ESG sont accessibles sur demande auprès de la société de gestion.

-Au niveau de la société de gestion sont disponibles :

- sur le site internet :
 - o Rapport article 29 de la Loi Energie Climat
 - o Politique de risques en matière de durabilité
 - o Politique d'engagement actionnarial et de vote
 - o Politique de rémunération
 - o Politique de non prise en compte des PAI
- Sur demande auprès de la société de gestion :
 - o La politique de stratégie d'investissement ESG dont la Politiques d'exclusion sectorielle et normatives

Au niveau des fonds sur demande des investisseurs auprès de la société de gestion (ESSLING ayant des fonds fermés, ces fonds n'ont pas vocation à être commercialisés auprès de tous les publics).

- Documents juridiques règlement
 - Document précontractuel SFDR
 - Document périodique SFDR
 - Article 10 : Disclosure
- Reporting semestriel : commentaires du gérant de portefeuille dont des données sur l'ESG

Le détail de la politique relative aux risques en matière de durabilité et de la politique d'investissement ESG d'ESSLING CAPITAL sont disponible sur simple demande adressée à contact@essling.com ou par courrier à l'adresse indiquée sur le site internet esslingcapital.com.
